

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC44

présenté par

Mme Genevard, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Pradié, M. Nury, M. Bazin, M. Straumann, Mme Trastour-Isnart, Mme Le Grip, M. Reiss, Mme Louwagie, M. Brochand, M. Cordier, Mme Ramassamy, Mme Valérie Boyer, M. Cherpion, M. Abad, M. Dive, M. Ramadier, M. Door, M. Masson, Mme Duby-Muller, M. Bony, M. Cinieri, M. Leclerc, M. Brun, M. Deflesselles, M. Di Filippo, M. Perrut, M. Forissier, Mme Poletti, Mme Dalloz, M. Lurton, M. Quentin, M. Ciotti, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Viala, M. Vialay, Mme Meunier et M. Saddier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

L'article L. 611-3 du code de l'éducation, est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Une information spécifique sur les métiers de l'enseignement est prodiguée aux élèves de terminale scientifique afin de promouvoir l'enseignement des mathématiques et des sciences. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour la rentrée 2018-2019, 1117 postes n'ont pas été pourvus dans l'Éducation nationale. Ainsi, pour cette même année les professeurs de mathématiques manquent. Au CAPES externe de mathématique, il n'y a eu que 1068 reçus pour 1183 postes.

Le secteur public de l'éducation nationale, qui est pourtant central et élémentaire dans la vie et l'évolution des Français vit une véritable crise avec de moins en moins de personnes intéressées par ces parcours professionnels. Le constat est alarmant : le métier d'enseignant n'attire plus. Le niveau des concours baisse drastiquement. Lorsque des postes sont manquants, le gouvernement fait appel à des personnels contractuels qui sont parfois non qualifiés.

Une telle politique est dévastatrice pour nos enfants qui sont les premiers sacrifiés. Il est impératif que l'enseignant maîtrise le socle de connaissances qu'il est censé enseigner. Le nivellement par le bas contribue à la perte de confiance en un service public et engendre les résultats médiocres de la France dans le cadre des évaluations internationales sur la maîtrise des enseignements.

Ainsi, il faut parvenir à revaloriser le métier d'enseignant et à susciter, de nouveau, des vocations pour que les élèves ayant poursuivi des études dans les domaines scientifiques s'intéressent à ce métier. Il en va du niveau scientifique des élèves et de l'excellence mathématique qui a longtemps fait l'honneur de la France.

La question de l'orientation est primordiale dans ce cheminement. Ainsi, cet amendement prévoit de promouvoir le métier d'enseignant auprès des élèves qui suivent une classe de terminale scientifique. Par une information spécifique sur les parcours proposés au sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, cela permettra aux élèves français de mieux connaître cette profession et de recréer l'envie de transmettre auprès des futures générations.